



Le bulletin qui t'informe sur tes droits et qui communique les événements récents de ton entreprise

Juin 2016 - Numéro 5

**-POUR FAIRE VALOIR TES DROITS-**

## -Le droit de grève-

Le droit de grève est un droit constitutionnel, reconnu à tout-e salarié-e dans l'entreprise, qu'il/elle soit syndiqué-e ou non. **Tout-e salarié-e dans l'entreprise peut utiliser son droit de grève.** Vous pouvez faire grève pendant toute la durée de votre journée de travail ou seulement le temps de la manifestation. Dans ce dernier cas, informez votre supérieur hiérarchique lorsque vous quittez votre poste. En tout état de cause, le jour même de la grève, pour ne pas être considéré comme ayant « **abandonné votre poste** », déclarez-vous gréviste. Dans le secteur privé, **elle peut être de courte durée**, 1 heure par exemple. La grève doit avoir pour objectif la satisfaction de **revendications d'ordre professionnel**, « **amélioration des conditions de travail, du salaire...** » OU **moral** « **cessation des pratiques de harcèlement, respect de la non-discrimination...** » ET N'OUBLIEZ PAS : - Quel que soit votre secteur d'activité (commerce, transport...); - quel que soit votre statut (embauche sous CDI, CDD, intérim...); - quels que soient votre sexe et votre nationalité, quelle que soit la taille de votre entreprise, quel que soit votre emploi, que vous soyez syndiqué ou non : **VOUS AVEZ LE DROIT DE GREVE !**

### Art. L.2511-1.

L'exercice du droit de grève ne peut justifier la rupture du contrat de travail, sauf faute lourde imputable au salarié. Son exercice ne peut donner lieu à aucune mesure discriminatoire telle mentionnée à l'article L1132-2, notamment en matière de rémunérations et d'avantages sociaux. Tout licenciement prononcé en absence de faute lourde est nul de plein droit.

### Art. L1132-2

Aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire mentionnée à l'article L1132-1 en raison de l'exercice normal du droit de grève.

## Pour info :

**Une grève reconductible est engagée jusqu'au retrait de la loi El'Khomri !!**



## -LES QUESTIONS DP : le regard de SUD -

**SUD** - Pourriez-vous envisager des aménagements de planning pour les BTS en 2° année afin qu'ils puissent passer leurs examens dans de bonnes conditions EX : ne pas travailler jusqu'à 20h les jours précédents les examens – être en repos la veille.

**Direction** Des aménagements ont lieu : prise en charge de la journée complète d'examen ; en cas de travail la veille d'une journée d'examen ; en cas de travail la veille d'une journée d'examen, planification du matin 08h00-14h00 maximum ou si possible en repos selon la rotation de la semaine ; faciliter la prise de congés payés. Ces aménagements ont été pris en compte par la planification. Chaque manager a eu l'information.

👁️ **Merci d'avoir prévu des aménagements, reste plus qu'à veiller à mettre en place une procédure afin que chaque BTS soit vu, pour se positionner sur l'aménagement de son choix.**

**SUD** - il est inadmissible que l'outil de pilotage pour les conseillers ne soit pas à jour pendant toute la dernière semaine du mois. Qu'avez-vous prévu pour compenser la non-information pour les conseillers en dessous des paliers ?

**Direction** nous dépendons des outils de notre client pour la collecte des données. Il y a eu un dysfonctionnement sur un des outils CUIC, qui n'a pu permettre la mise à jour du taux de rentabilité entre le 24 et le 29 mars inclus. Tous les autres indicateurs étaient mis à jours.

👁️ **Cette réponse est intolérable, ce genre de mésaventure se reproduit trop régulièrement, il serait temps que l'on nous donne les moyens de travailler dans de bonnes conditions pour atteindre les objectifs imposés.**

**-DSPP-** La direction a voulu labellisé sa ligne managériale par le biais du « Titre superviseur de la relation client à distance ». Malgré l'investissement de chacun, hormis une remise de diplôme, aucune reconnaissance de la direction n'est prévue...A quand la médaille en chocolat !!!

**-ANNUALISATION-** Reconduction de l'accord d'annualisation sur le site de CCA International Carmaux. SUD souhaite BON COURAGE à tous...**Les semaines hautes arrivent !**

**-REDESIGNS Services client-** Un service front/récla/recou démarre, la direction n'a prévu aucune compensation financière ou au minimum le gel des primes pour **TOUS** durant cette phase pilote !!

**-PMA-** l'art. L1225-16 du code du travail est modifié pour prévoir un régime d'autorisation d'absence destiné aux femmes futures mères et aux hommes futurs pères engagés dans un parcours de Procréation Médicale Assistée : les autorisations d'absences accordées seront

payées par l'employeur. En effet, ces temps d'absence sont assimilés à du travail effectif.

**-CHSCT-** Suite à une température anormalement élevée, SUD a demandé à l'inspecteur du travail d'intervenir sur site. Une des solutions de la direction est : « adapter sa tenue vestimentaire à la météo : vêtements amples et légers (il est plus facile de se couvrir)... Une enquête est en cours, SUD s'emploie à faire évoluer les choses.-



## -Les Revendications NAO de SUD-

**Après dépôt des revendications syndicales pour les NAO (augmentation de salaires, augmentation de la prime vacances, coef indexés sur le SMIC...), la direction Groupe est revenue vers nous en indiquant que l'enveloppe NAO 2016 était de 0€.**

De ce fait et pour ne pas « revenir sans rien » SUD a soumis à la direction qu'il serait bon d'étudier 3 des revendications proposées par SUD :

- 50€ en chèques vacances sans participation du salarié (coût estimé par l'employeur 37500€)
- Prime d'ancienneté non cadre : ajout du palier 5% à partir de 12 ans d'ancienneté (coût 11083€)
- Amélioration par accord des possibilités d'utilisation du CET (Compte Epargne Temps) (coût 0€)

**Au vu du faible coût des revendications, la direction doit être capable de nous récompenser des efforts que l'on nous demande au quotidien.**

Prochain rendez-vous NAO prévu le 9 JUIN, nous ne manquerons pas de nous tenir informés

Nous serons présents sur site le 14 juin au matin pour échanger avec vous avant de nous mobiliser TOUS ENSEMBLE contre la loi travail à 14h30 place du Vigan - ALBI.

(blague à part) **-LE SUDOKU DU MOIS ...-**

6			2	1	8	7	3	9
3	9							
	2		9		3	6		4
7				8	9			
	8				2			
					5		7	2
9	1		3		4	5		
2				5		4		6
5				9		2		3

**Facile**

	4	2		8				9
5					6	8		
		9			4			2
				5		2	1	
			1			3		
								6
4						9		
9		8		3		5		
			7	2				

**Pas Facile**